

leurs dirigeants, pouvoir connaître leurs droits et agir en conséquence ont payé leur confiance par la prison, le travail forcé et l'exil. À la Réunion d'experts des droits de l'homme qui s'est tenue récemment à Ottawa, nous n'avons pas cherché à élargir le champ des droits dont l'exercice devrait être assuré à tous les individus. Il ne nous semble guère utile d'ajouter d'autres engagements lorsqu'il est manifeste que certains États n'entendent pas respecter les droits dont ils ont déjà convenu qu'ils sont inhérents à la dignité de la personne humaine.

La réunion d'Ottawa aura cependant produit au moins un bon résultat. Certains États qui avaient soutenu jusque-là que l'examen de la situation des droits de l'homme dans les pays signataires de l'Acte final n'était pas du ressort des réunions de la CSCE, ont ôté toute valeur à leur argument en critiquant eux-mêmes les pratiques d'autres États membres. C'est là un développement que nous accueillons avec satisfaction. Cependant, ces pays - parmi lesquels figuraient ceux qui maintenaient que l'Acte final était un texte sacré n'admettant aucune dérogation puisqu'il avait été signé par les dirigeants politiques au plus haut niveau - ont tenté de dénaturer l'Acte final en prétendant que des droits qui n'y sont traités qu'accessoirement ont plus d'importance que les droits fondamentaux qui constituent l'objet principal du septième principe. Il faudra reconnaître que certains droits sont fondamentaux alors que d'autres sont des objectifs à atteindre - des objectifs qui seront élaborés et élargis progressivement. Cette distinction même se retrouve dans le libellé du septième principe, et aussi dans les documents des Nations Unies dont il est fait particulièrement mention au dernier paragraphe de ce principe.

À l'ouverture de la réunion d'Ottawa, j'avais indiqué que des questions aussi capitales que celle des droits de l'homme ne peuvent et ne doivent pas être évitées sous prétexte qu'elles sont délicates et qu'elles risquent de donner lieu à des désaccords entre les gouvernements. Le respect des droits de l'homme demeurera important car à l'ordre du jour international le respect de ces droits et des libertés fondamentales est essentiel au développement de relations amicales et de la coopération entre nous.

Monsieur le Président, lors de l'adoption de l'Acte final, nul ne s'attendait à ce que les pratiques observées au regard des droits de l'homme ou dans d'autres domaines puissent changer du jour au lendemain. Nous nous attendions plutôt à une amélioration progressive - parce que ceux d'entre nous qui sont profondément convaincus de la valeur des droits individuels s'efforcent constamment d'améliorer leur bilan à cet égard. C'est de glisser dans